

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



Udaf
Saône-
et-Loire

UNIS POUR LES FAMILLES

SOMMAIRE

03	Rapport moral du président
04	L'Udaf, un organisme officiel
05	Le conseil d'administration
06	L'Udaf en chiffres 2024
07	Animer le réseau des associations familiales
11	Représenter les familles
16	L'observatoire de la famille
17	L'Udaf un acteur actif du réseau
18	Pôle interventions sociales
19	Le service PJM
21	Service des mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial
23	Point conseil budget (PCB)
24	Accueil familial des personnes âgées et/ou des personnes handicapées
25	Habitat inclusif
26	Information et soutien aux tuteurs familiaux
27	Les fonctions supports
30	Ressources humaines
31	Numérique
32	Cercles de parents
32	Secrétariat de la médaille de l'enfance et des familles
33	Rapport d'orientation du président



RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Cette année encore, **notre UDAF a fidèlement rempli sa mission essentielle** de porte-parole des familles auprès des instances décisionnelles. Forts du soutien et de la représentativité de nos 59 associations familiales adhérentes, nous avons continué à faire entendre la voix des familles de Saône-et-Loire, en nous appuyant sur notre expertise reconnue de leurs réalités de vie.

Notre engagement s'est traduit par **une présence active et assidue dans les multiples instances** où nous siégeons. Nos représentants bénévoles ont consacré un nombre considérable d'heures pour défendre avec conviction les intérêts des familles au sein des CCAS, des Conseils de Famille, des commissions de la CAF et du FSL, des organismes HLM, des commissions d'expulsion, de l'ADIL, des établissements de santé, des instances sous l'autorité de l'ARS, du CTRC, de la commission de surendettement de la Banque de France, du CDAC et de bien d'autres organismes encore. Leur implication bénévole est le pilier de notre action, et je tiens à leur exprimer ici notre profonde et sincère gratitude.

L'année 2024 a été marquée par la poursuite et le développement de nos actions dans les domaines qui constituent l'ADN de notre UDAF :

- **L'accompagnement** des vulnérabilités est resté au cœur de nos préoccupations. Nous avons veillé à ce que les familles en situation de fragilité soient entendues et accompagnées avec l'attention qu'elles méritent.
- **L'animation** de notre réseau associatif a été une priorité, avec l'organisation de rencontres et d'initiatives communes, comme le succès de la journée dédiée au danger numérique pour les enfants à Charnay-lès-Mâcon, qui a rassemblé plus de 200 personnes.
- **Notre présence** active à la CAF nous a permis de veiller à l'application juste des dispositifs et des droits pour les familles.
- **Notre implication** au sein des Commissions FSL a apporté un soutien concret aux familles confrontées à des difficultés de logement, tandis que notre participation aux autres instances liées au logement nous permet d'agir en amont.
- Nous avons continué à proposer **des espaces d'écoute et de parole pour les parents**, reconnaissant l'importance d'un soutien adapté à la parentalité.

● **Notre représentation** dans les établissements de santé et les instances de l'ARS nous permet de contribuer à une prise en charge globale des personnes en situation de dépendance et des personnes âgées.

● **Notre engagement** dans la défense des consommateurs et la prévention du surendettement témoigne de notre souci constant d'aider les familles face aux difficultés économiques.

● **Notre Observatoire** de la Famille, en lien avec l'URAF, a poursuivi son travail d'analyse, avec une étude éclairante cette année sur le désir d'enfants face aux enjeux économiques et à la confiance en l'avenir.

● **Notre service** de protection juridique des majeurs et notre service de gestion des mesures AGBF a maintenu son cap tout en se préparant activement à l'évaluation externe qui s'est déroulée mi-janvier 2025.

Je tiens à souligner l'engagement sans faille de notre équipe de salariés. Leur professionnalisme, leur dévouement et leur expertise sont des atouts précieux pour notre UDAF et pour les familles que nous servons au quotidien. Je les remercie chaleureusement pour leur travail remarquable.

L'année écoulée n'a pas été exempte de défis. Les mutations sociales, économiques et sociétales continuent d'impacter les familles et nous demandent une adaptation constante. Face à ces enjeux, notre UDAF a su faire preuve de résilience, d'innovation et de capacité à se mobiliser collectivement.

Pour l'année à venir, nous devons poursuivre nos efforts pour renforcer notre représentativité, développer de nouvelles formes d'action et consolider nos partenariats. Nous resterons vigilants quant aux évolutions législatives et aux politiques publiques afin de défendre au mieux les intérêts des familles de Saône-et-Loire.

En conclusion, le bilan moral de cette année est positif. Il témoigne d'une UDAF active, engagée et fidèle à ses valeurs. Nous pouvons être fiers du travail accompli, fruit de la mobilisation de nos bénévoles, de nos salariés et de nos associations adhérentes. Continuons ensemble sur cette voie, avec détermination et conviction, au service des familles de Saône-et-Loire.



L'UDAF, UN ORGANISME OFFICIEL

Créée par Ordonnance du 3 mars 1945, confirmée par la loi du 11 juillet 1975, régie par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), l'Union Départementale des Associations Familiales (Udaf) est une association loi 1901 regroupant les fédérations et les associations familiales du département.

Institution engagée avec et pour les familles, reconnue d'intérêt général, l'Udaf de Saône-et-Loire est le porte-parole officiel des 156 495 familles de Saône-et-Loire auprès des pouvoirs publics du département.

Membre de l'Unaf, elle participe à la représentation de l'ensemble des 18 millions de familles qui vivent en France, et contribue à leur représentation au niveau régional à travers l'Uraf Bourgogne-Franche-Comté.

LES 4 MISSIONS DE L'UDAF (ARTICLE L211-3 DU CASF)

- ⊙ **Donner leur avis aux pouvoirs publics** sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles
- ⊙ **Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles** et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune
- ⊙ **Gérer tout service d'intérêt familial** dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge
- ⊙ **Se constituer partie civile** lorsque les intérêts matériels et moraux des familles sont menacés

Ces missions sont financées par la part 1 du Fonds Spécial comme énoncé par l'article L211-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

LE PROJET ASSOCIATIF

Il constitue le cadre de référence pour la conduite des activités et des services qui lui sont confiés.

Finalité et valeurs :

L'Udaf a pour finalité d'améliorer la vie des familles de Saône-et-Loire en faisant remonter leurs difficultés, en prenant en compte leurs besoins et en défendant leurs intérêts matériels et moraux.

Les valeurs défendues par l'Udaf, des aspects auxquels l'ensemble des administrateurs est très attaché :

Pluralisme

Une diversité de mouvements familiaux compose l'Udaf

Indépendance

l'action familiale de l'Udaf s'inscrit dans la continuité et au delà des clivages politiques, elle donne son avis en toute liberté aux pouvoirs publics

Solidarité
Respect
Bienveillance
Bienveillance

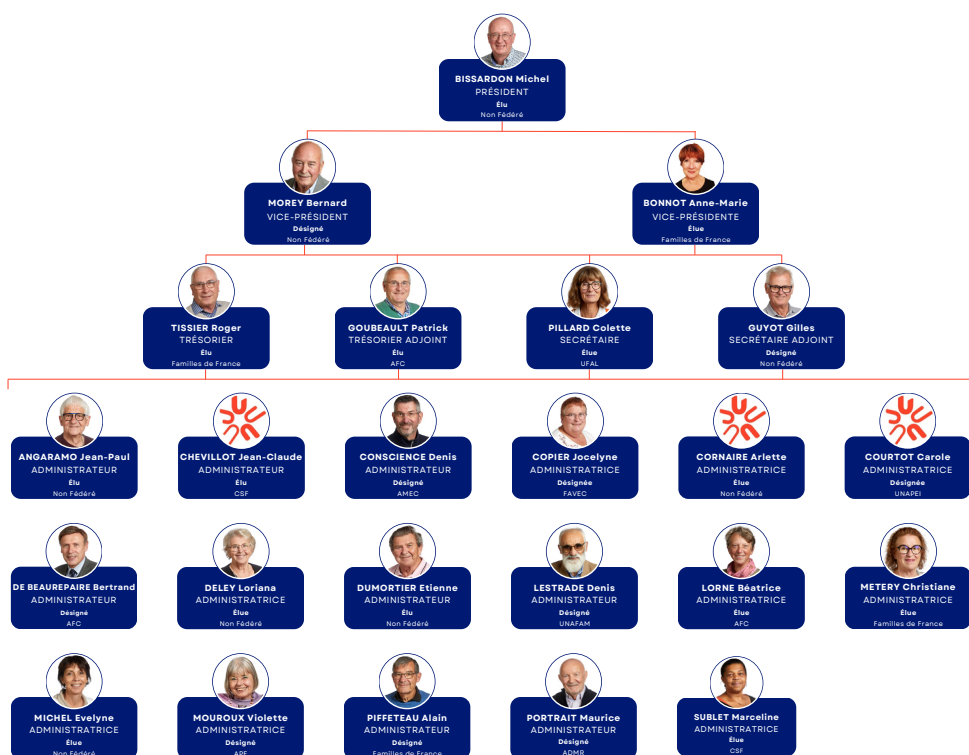


LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration est composé de 24 membres issus des différentes fédérations ou associations agréées à l'Udaf de Saône-et-Loire.

Il convoque une fois par an ses adhérents en Assemblée Générale ordinaire ; celle-ci entend les rapports financiers, moraux, donne quitus aux administrateurs pour la gestion réalisée, décide des orientations à prendre tant au niveau budgétaire que politique.

En 2024, le conseil d'administration s'est réuni 7 fois, le bureau 8 fois.





L'UDAF EN CHIFFRES 2024



98 bénévoles



5883 heures de bénévolat

(représentations - sauf CCAS -
et mandats des administrateurs)



157 salariés – 149,69 salariés ETP

(Équivalents temps plein), en décembre 2024



Mesures judiciaires d'aide à la gestion
du budget familial (MJAGBF) :

62 mesures



Protection Juridique des Majeurs (PJM) :

3258 mesures

Répartitions des dépenses par nature

Exploitation courante

472 545 €

Structures

1 069 509 €

Masse salariale

7 333 892 €

Répartitions des recettes par nature

Produits financiers

48 205 €

Subventions et Conventions

117 348 €

Fonds spécial Parts 1 et 2

196 679 €

Autres

300 802 €

Usagers

1 263 259 €

Dotations

6 789 447 €



ANIMER LE RÉSEAU DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

LES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES

13 MOUVEMENTS • 59 ASSOCIATIONS • 3 141 FAMILLES

Au 31 décembre 2024, l'Union départementale des associations familiales de Saône-et-Loire (Udaf 71), regroupait **59 associations** totalisant **7 596 suffrages** exprimés par **3 141 adhérents**.

En 2024, l'Udaf 71 a agréé deux nouvelles associations : **France Alzheimer 71** et **Convergences 71**. L'Association Familiale de Montchanin a été suspendue et la fédération départementale des Familles Rurales a été dissoute ainsi que son association Familles Rurales de La Chapelle-de-Guinchay.

Les associations familiales qui composent l'Udaf (voir liste ci-dessous) «ont pour but essentiel la **défense** de l'ensemble des **intérêts matériels et moraux**, soit de toutes les familles, soit de certaines catégories d'entre elles» (extrait de l'article L211-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)).

MOUVEMENTS À BUT GÉNÉRAL

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES PROTESTANTES

Impulser des activités favorisant le lien social

2 associations

● Louhans : afp.bresse@gmail.com ● Mâcon : afp.maconnaissclunisois@gmail.com



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES

Ateliers, sorties familiales, marchés de Noël, conférences... (selon les associations)

3 associations

● Chalon-sur-Saône : afc.chalonsursaone@gmail.com
● Paray-le-Monial
● Mâcon : afc.macon@gmail.com



CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES

Défense des droits des locataires, défense des consommateurs

2 associations

● Chalon-sur-Saône : csfud71@yahoo.fr ● Cuiseaux : csf.cuiseaux@hotmail.com



FAMILLES RURALES

Ateliers couture, tricot, jeux de société, activités diverses... (selon les associations)

2 associations

● Autun : famillesrurales71@gmail.com ● Chauffailles : famillesrurales71@gmail.com



FÉDÉRATION FAMILLES DE FRANCE

Service aux personnes, activités diverses, bourses aux vêtements, aux jouets, aide aux devoirs, informatique, marche... (selon les associations)

3 associations

● Le Creusot : famille.creusotine@orange.fr
● Montceau-les-Mines : famillesdefrance.montceau@gmail.com
● Mâcon : famillesdu-maconnais@orange.fr



UNION DES FAMILLES LAÏQUES (UFAL)

Organisation de conférences et autres activités

2 associations

☉ Pays minier charolais : 06 81 65 77 86

☉ Val de Saône : 06 70 08 32 03



MOUVEMENTS À BUT SPÉCIFIQUE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES

Formation et éducation des jeunes et des adultes

4 associations

☉ Anzy-le-Duc : mfr.anzy@mfr.asso.fr

☉ Étang-sur-Aroux : mfr.etang@mfr.asso.fr

☉ Mazille : mfr.mazille@mfr.asso.fr

☉ La Clayette : mfr.la-clayette@mfr.asso.fr



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ADMR

Service aux personnes

30 associations

☉ Fédération ADMR : 03 85 21 09 40



PAPILLONS BLANCS BOURGOGNE SUD (UNAPEI)

Pour les personnes en situation de handicap

1 association

☉ Torcy : association@pbbs.fr



ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION (EFA 71)

Ce qui a trait à l'adoption

1 association

☉ Mâcon : efa71association@gmail.com



APF FRANCE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap

1 association

☉ Mâcon : dd.71@apf.asso.fr



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES (UNAFAM)

Pour les familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques

1 association

☉ Chalon-sur-Saône : 71@unafam.org



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS (FAVEC)

Soutien aux personnes veuves

1 association

☉ Chalon-sur-Saône : 03 85 86 13 46/ 03 85 84 52 05



ASSOCIATIONS NON FÉDÉRÉES

FAMILLE CHALONNAISE

Boutique vestimentaire et autres activités

1 association

☉ Chalon-sur-Saône : famillechalonnaise@free.fr



FAMILLE GUEUGNONNAISE

Aide à domicile, bourses aux vêtements et autres activités

1 association

☉ Gueugnon : famillegueugnonnaise@geaid71.fr



AMEC

Pour les personnes en situation de handicap

1 association

☉ Virey-le-Grand : amecsiege@amec.asso.fr



FAMILLES DU CANTON DE PARAY

Bourses aux vêtements et autres activités

1 association

☉ Paray-le-Monial : 03 85 81 33 91



FRANCE ALZHEIMER

Soutenir les familles, accompagner les malades

1 association

☉ Chalon-sur-Saône : francealzheimer71@gmail.com



CONVERGENCES 71

Pour les personnes en situation de handicap

1 association

☉ Chauffailles : contactdg@cvgs71.org



MEMBRES ASSOCIÉS

GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

Créer du lien, activités de loisirs, sorties culturelles...

1 association

☉ Mâcon : generations-mouvement.fede71@orange.fr



HABITAT & HUMANISME

En faveur du logement et de l'insertion des personnes en précarité

1 association

☉ Gueugnon : famillegueugnonnaise@geaid71.fr





ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS FAMILIALES



B. MOREY est le responsable de la commission **PLDA**.

Sous la responsabilité de B. MOREY, vice-président, le Plan Local du Développement Associatif permet de renforcer nos missions de représentation et de défense des intérêts des familles et de participer au rayonnement des associations familiales. Le développement associatif reste une priorité pour notre institution.

• Services aux associations •

Communication

- Relais de l'actualité des associations sur notre site et notre page Facebook
- Relais d'infos au sein du réseau
- Catalogue des associations dans notre rapport d'activité
- Promotion des associations lors de nos participations aux forums associatifs
- Informations lors de nos participations aux AG des associations

Appui technique

- Mise à disposition de salles de réunions
- Impression de documents

Aide au développement

- Organisation de formations
- Participation de plusieurs associations au service UdaF « Point conseil budget (PCB) » et d'une association au service « habitat inclusif »
- Ateliers numériques pour un usage raisonné des écrans



L'UdaF de Saône-et-Loire présente aux forums des associations

Samedi 7 et dimanche 8 septembre 2024, l'UdaF 71 a participé aux forums des associations des villes de Chalon-sur-Saône et du Creusot. Ces salons sont importants car ils permettent de se faire (re) connaître par le grand public, promouvoir les associations familiales adhérentes à l'UdaF, valoriser les services Point conseil budget (PCB) et Information et soutien aux tuteurs familiaux (ISTF)... Ces forums sont aussi une excellente occasion, pour l'UdaF, d'approcher d'autres associations, des familles et des partenaires.



L'UdaF à mis à l'honneur ses associations adhérentes lors de la journée mondiale du bénévolat !

À l'occasion de la journée mondiale du bénévolat, l'UdaF de Saône-et-Loire a, avec le soutien de divers partenaires institutionnels, tenu un événement le jeudi 5 décembre 2024, à La Verchère, située à Charnay-lès-Mâcon. La matinée a été dédiée à mettre en lumière nos associations membres, avec la participation de certaines d'entre elles qui ont installé un stand pour faire connaître leurs activités. Cela a été un moment privilégié de rencontre et d'échanges entre les différentes associations, qui ont eu le plaisir de présenter leurs actions et domaines de compétence, souvent complémentaires.

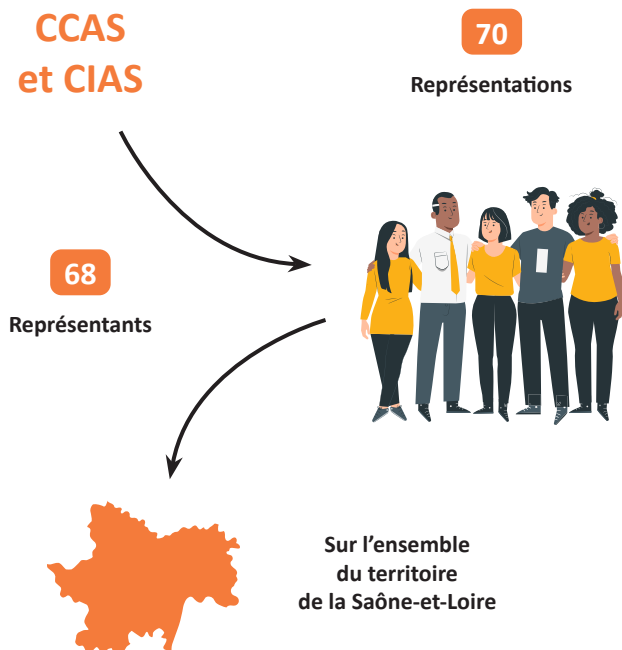


REPRÉSENTER LES FAMILLES

160 représentations dans les instances (dont les CCAS/CIAS), effectuées par **98 représentants** (administrateurs, adhérents d'une association familiale et salariés).

L'UDAF DANS LES CCAS ET CIAS

Le représentant familial est proposé par l'Udaf, parmi les adhérents des associations familiales. Si l'Udaf ne présente pas de candidat, le président du CCAS peut alors désigner une personne qualifiée qui participe à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune.



Les délégués sont les personnes référentes sur les questions familiales. Ils agissent aux côtés des élus, des représentants des autres associations, des agents territoriaux en leur apportant :

- La vision globale des familles dans leur diversité
- Le témoignage des réalités de vie des familles
- Le regard des familles sur les services proposés par la ou les communes
- La connaissance des acteurs du champ familial



M. BISSARDON est le responsable de la **commission politique familiale**. Il assure également la fonction de **vice-président à la Caf de Saône-et-Loire** ; en tant que représentant à la Caf, il siège à Mâcon habitat ; il est également administrateur de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

La Caisse d'Allocations Familiales (Caf)

8

Représentants

ILS SIÈGENT DANS DIFFÉRENTES COMMISSIONS :

- commission d'aides individuelles (CAI)
- commission d'action sociale
- commission de recours amiable (CRA)
- commissions uniques délocalisées (CUD) de Montceau, Paray le Monial, Louhans
- commissions d'attribution de logements (CAL) de l'Opac de Paray le Monial, Montceau/Blanzay/Montchanin et de Mâcon habitat
- foyer de jeunes travailleurs (FJT) d'Autun

LEUR RÔLE :

La participation des représentants de l'Udaf à ces commissions permet, entre autres, de faire remonter les besoins et difficultés des familles, repérés dans le cadre des activités des associations familiales.

La Caisse régionale de Mutualité Sociale Agricole (MSA)

N. GILIBERT, représentant l'Udaf de Saône-et-Loire, est membre du conseil d'administration et du bureau de la **Caisse Régionale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)** de Bourgogne. Il est aussi **Vice-Président** au titre des Udaf de Bourgogne (Uraf).

La MSA gère l'ensemble des législations des ressortissants agricoles (salariés, exploitants, employeurs) : cotisations, familles, retraite, maladie...

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

J. GHYS, représentant Udaf titulaire, **vice-président de la CPAM**, siège à la commission d'action sociale (CASS), à la Commission paritaire locale (CPL) médecin et à la CPL orthophoniste.



M^{ME} BONNOT est la responsable de la commission santé.

Cette commission, composée de l'ensemble de nos représentants santé, s'est réunie 4 fois en 2024, en séance plénière.

Chaque séance comprend un temps d'échange et de partage sur les expériences de chacun mais aussi des temps d'information/formation sur des sujets comme :

- L'enquête Unaf sur le parcours santé des enfants
- Le plan anti-chutes des personnes âgées en Bfc
- Les actions de prévention de France Assos Santé
- Les participations aux Jeudis de la Santé
- Le CTS (Conseil Territorial de Santé) et les priorités du Projet régional de Santé...

Anne Marie BONNOT, référente santé de l'Udaf, siège également dans **3 représentations régionales** :

- Comité de Protection des Personnes
- Commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux (CRCI)
- Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

16

**Représentants
des Usagers (RU)**

LES REPRÉSENTANTS :

- sont désignés par l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- siègent dans les Commissions des Usagers (CDU)
- interviennent dans les établissements de santé et dans différentes instances de santé publique

24

**Établissements de
santé, publics ou privés**

LEUR RÔLE :

Ils sont le porte-parole de tous les usagers et s'engagent pour la santé de tous ;
ils veillent au respect des droits des usagers et facilitent leurs démarches.
Leur mandat dure 3 ans, le prochain renouvellement aura lieu en fin d'année 2025.

L'Udaf siège également dans les **conseils de surveillance de 7 établissements de santé**.

LA COMMISSION SANTÉ DE L'UDAF DE SAÔNE-ET-LOIRE REÇOIT NICOLAS BRUN POUR UNE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LE PARCOURS DE SANTÉ DES ENFANTS



Le 30 janvier 2024, la commission santé, présidée par Anne Marie Bonnot et composée des représentants des usagers (RU) Udaf au sein des établissements de santé, recevait Nicolas Brun, Coordonnateur du pôle Protection sociale/Santé à l'Unaf.

L'objectif de cette rencontre était de présenter les résultats de l'enquête sur le parcours santé des enfants réalisée en 2023. Les différents axes de cette enquête ont été présentés et il en

ressort une envie, pour les parents, d'être mieux informés de ce parcours de soins lorsqu'un enfant est confronté à des problèmes de santé, afin de réduire leur anxiété et celle des enfants.

M. BRUN a aussi profité de sa venue pour faire un point que les actualités dans le milieu de la santé à l'échelle nationale. Cela a été l'occasion de faire un point sur les nouvelles lois comme celle de l'amélioration de l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ainsi que l'annonce d'un plan de lutte contre l'infertilité.

L'Udaf **participe aux travaux des Contrats locaux de santé (CLS) et des Conseils Locaux en Santé Mentale (CLSM)** du Mâconnais Sud Bourgogne.

LOGEMENT



M. PIFFETEAU est le responsable de la commission logement

15

Représentants

29

Représentations

LEUR RÔLE :

Ils défendent les intérêts des familles, font remonter les besoins et difficultés des ménages, prennent position.

7

**Commission Unique
Délocalisée (CUD)**

Ces commissions statuent sur des demandes d'aide pour **faire face aux difficultés d'accès au logement et de maintien dans le logement.**

Les demandes peuvent porter sur la caution, le premier loyer ou l'assurance du logement, l'achat d'un minimum de mobilier pour le logement vide ou bien sur des difficultés financières sensibles (retard de paiement de loyer, retard de paiement des charges d'énergie...).

Commission spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des EXpulsions locatives (CCAPEX)

La CCAPEX a pour but d'optimiser le dispositif de prévention des expulsions en coordonnant l'action des différents partenaires concernés. Elle tente de trouver des solutions avant d'arriver à la Réquisition de la force publique (RFP) pour une expulsion.

L'Udaf siège également à l'**Aile Sud Bourgogne et à l'Adil**, aux conseils d'administration de l'**Opac** et **Mâcon habitat**, à la commission de médiation Dalo, à la **commission de conciliation pour les litiges entre locataires et propriétaires** et **SOLIHA**, au **CLAH** du Grand Chalon.

2 représentants siègent à la **Commission Consultative des Services Publics Locaux SYDESL**.

BUDGET – ÉCONOMIE - ESS

2 représentants siègent à la **commission de surendettement** Banque de France.

Celle-ci se réunit tous les 15 jours ; à chaque commission, les membres doivent se prononcer sur l'éligibilité ou pas des dossiers présentés afin de statuer sur quelle orientation choisir ; une quinzaine de dossiers sont traités à chaque commission.

3 représentants siègent à la **Commission Départementale de l'Aménagement Commercial – CDAC**, qui a pour objet de donner avis sur l'implantation ou l'extension de locaux destinés au commerce.

1 représentante siège à **Cap emploi** : Cap emploi assure une mission de service public pour les personnes en situation de handicap et les employeurs.

L'Udaf siège au **Fonds de développement vie associative (FDVA)** qui a pour rôle la répartition des subventions entre les associations départementales, la participation de l'Udaf au collège départemental permet d'échanger en direct avec les parlementaires et ainsi créer du lien.

3 représentants participent au **Jury pour la délivrance des diplômes des professions du secteur funéraire**.



PARENTALITÉ – ENFANCE - ÉDUCATION

L'Udaf siège au **conseil de familles des pupilles de l'état**, instance qui participe aux choix des familles adoptantes, prend des décisions pour des enfants placés en famille d'accueil, participe aux suivis d'adaptation.

1 représentant siège au Conseil d'Administration de l'**Institut Départemental Enfance et Famille (IDEF)**.

L'Udaf 71 est membre du **comité départemental**, de la **cellule de coordination** et du **comité stratégique** du **Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)**.

Ce schéma a pour ambition de soutenir et accompagner parents et familles dans leurs besoins les plus divers en matière d'accueil de leurs enfants ou de parentalité.





L'OBSERVATOIRE DE LA FAMILLE

Service d'études du réseau Udaf/Uraf de Bourgogne-Franche-Comté dont la mission générale est de développer des outils de connaissances et d'informations sur la vie de l'ensemble des familles de la région.

Son objectif : mieux connaître les familles pour mieux les représenter auprès des pouvoirs publics.



ACTIONS MARQUANTES EN 2024 :

- **Construction d'une enquête régionale :** « Que pensez-vous des services publics en Bourgogne-Franche-Comté ? »
- **Analyse de l'enquête lancée par l'Unaf via Opinion Way et construction de préconisations :** « Entre désir et réalité : avoir des enfants en Bourgogne-Franche-Comté ».
- **Lancement d'une enquête proposée par l'Unaf « Etre parent aujourd'hui, en Bourgogne-Franche-Comté » :** Elle sera analysée en 2025 par l'Observatoire de la famille.
- **Lancement et analyse d'une enquête sur la manière dont est perçu le service rendu par les Udaf, aux Usagers. Construite par l'Observatoire de la famille en lien avec le nouveau référentiel de la Haute Autorité de Santé utilisé pour l'évaluation des ESSMS,** elle a été réalisée pour les services « Protection juridique des majeurs » et « Mesures Judiciaires d'Aide à la gestion du Budget Familial » des Udaf de Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne. Toutes les Udaf concernées ont été largement mobilisées pour son lancement et sa valorisation.
- **Participation aux travaux d'observation lancés par le Mouvement Associatif de Bourgogne-Franche-Comté** sur l'engagement et le renouvellement des dirigeants bénévoles dans les associations **et de l'Université Marie et Louis Pasteur** sur la parentalité numérique.

« Entre désir et réalité : avoir des enfants en Bourgogne-Franche-Comté ». Les principaux enseignements :

Le nombre de naissance en Bourgogne-Franche-Comté tout comme en France ne cesse de diminuer. L'impact est d'autant plus important pour la région, que l'accroissement de sa population est d'abord lié à son solde naturel. En 2011, suite à la crise économique de 2008, l'Observatoire de la famille avait interrogé les parents sur leur désir d'enfant en Franche-Comté. Stabilité économique et affective étaient les prérequis à tout projet d'enfant. En 2023 l'Uraf Bourgogne-Franche-Comté s'est associée aux travaux de l'Unaf pour lancer une nouvelle enquête d'envergure et faire des comparatifs avec l'ensemble de la population française. Organisée avec le concours d'Opinion Way, elle sonde les parents d'enfants de moins de 18 ans sur leur projet familial.

Le désir d'enfant reste profond.

Parmi les parents interrogés au sein de la population régionale, 2% n'ont jamais rêvé d'en avoir, 33% ont construit leur projet au fil de l'eau. Pour la plupart, la question ne s'est jamais réellement posée. La famille idéale est composée de 2 enfants ou plus : 8 parents sur 10 la conçoivent ainsi. 3 sur 10 l'imaginent même nombreuse avec 3 ou 4 enfants.

Entre désir et réalité

17% des parents n'auront pas le nombre d'enfant qu'ils souhaitaient idéalement. Ils n'envisagent pas d'autres grossesses Si les freins à tout projet d'enfant restent multifactoriels, la question économique et la confiance en l'avenir apparaissent aujourd'hui comme des éléments majeurs non pas pour devenir parent mais pour avoir le nombre d'enfant idéal. 57% jugent que le contexte actuel est défavorable pour avoir des enfants. La situation économique marque le pas. 7 sur 10 la caractérisent ainsi.

Quel regard sur les politiques publiques ?

Les politiques familiales mises en place n'apparaissent pas suffisantes. 4 parents sur 10 ne se sont pas sentis soutenus à leur entrée dans la parentalité. Les attentes sont et restent nombreuses. Les mesures qui pourraient inciter les parents à réaliser leur projet d'enfant sont orientées sur la petite enfance avec un congé parental mieux rémunéré et des modes de garde, mais elle ne se limitent pas non plus à cela. Les ménages ont besoin d'un soutien tout au long de la vie de l'enfant que ce soit pour concilier vie familiale et vie professionnelle ou alléger leur budget familial.

Pour en savoir plus : www.uraf-bfc.fr



L'UDAF UN ACTEUR ACTIF DU RÉSEAU

UDAF/UNAF/URAF



SUR LE PLAN NATIONAL - AVEC L'UNAF

Participation à l'Assemblée Générale de l'Unaf

Les 22 et 23 juin 2024, l'Unaf a tenu, à Pau, son Assemblée Générale annuelle en présence de plus de 500 responsables des unions d'associations familiales, représentants familiaux et membres d'associations familiales. Une part importante de la rencontre était consacrée à la thématique de la parentalité qui a permis la mise en lumière d'actions et de témoignages de terrain.

Participation aux journées nationales des Présidents et Directeurs des Udaf

Les 16 et 17 mars 2024, à Valence, sur les partenariats Udaf/Caf ainsi que la représentation

des familles et l'animation de la vie associative et statutaire.

Le 28 novembre 2024, à Paris, sur les actualités autour de la parentalité, mais également la prévention des risques.

Relai des positions de l'Unaf

Diffusion des communiqués de presse de l'Unaf aux bénévoles, aux associations adhérentes, aux salariés, aux parlementaires et à retrouver sur l'espace presse du site www.udaf71.fr

SUR LE PLAN RÉGIONAL - AVEC L'URAF



POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COORDINATION RÉGIONALE :

10 réunions institutionnelles régionales

Des groupes de travail pilotés et organisés par l'Uraf :

- Groupe de travail « Communication »
- Groupe de travail « Observatoire »

Des réunions d'informations et d'échanges organisées par l'Uraf :

- Réunions Présidents-Directeurs.
- Réunion des Représentants familiaux dans les Caisses d'Allocations Familiales en Bfc.

Des groupes de travail à l'initiative d'Udaf, ouverts aux autres Udaf de la région :

- Réunions des Directeurs.
- Réunions des Responsables des ressources humaines.
- Réunions des services : information et soutien aux tuteurs familiaux et Points Conseil Budget.

POUR DONNER LA PAROLE AUX FAMILLES ET DÉVELOPPER L'EXPERTISE DU RÉSEAU UDAF/URAF BFC :

23 instances régionales

Un Observatoire de la famille (voir page suivante)

POUR METTRE EN VALEUR LE POIDS DU RÉSEAU :

Développement d'outils de communication

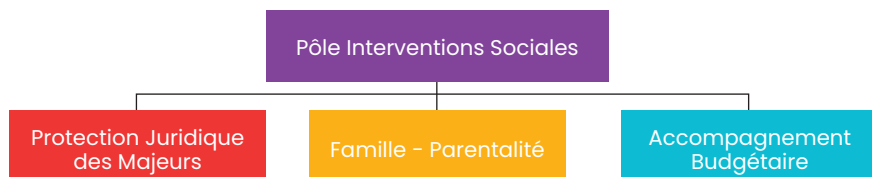
- Des documents pour valoriser le réseau régional : « Les Udaf-Uraf en chiffres », le réseau BFC en vidéo.
- Refonte du site internet de l'Uraf intégrant l'activité régionale et toutes les spécificités des Udaf

Rencontres

- Le Commissaire à la lutte contre la pauvreté de Bourgogne-Franche-Comté : Le réseau a alerté sur la perte de financement pour le dispositif du microcrédit qui permet à des familles en difficultés d'accéder à des crédits indispensables à leur mobilité, santé,... Les conditions de travail des travailleurs sociaux face à l'agressivité des publics ont aussi été évoquées.



PÔLE INTERVENTIONS SOCIALES



NOS ENGAGEMENTS ENVERS LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Nous sommes engagés dans une **démarche qualité depuis 2004** dont les axes structurants découlant du projet de service sont les suivants :

- **Système de management de la qualité** avec l'instance COPIL*, des cellules qualité et un Plan d'Action Général (PAG Services).
- **Contrôles divers** et notamment celui du Commissaire aux comptes intervenant non seulement sur les comptes généraux mais également assurant une mission complémentaire d'audit des comptes des majeurs protégés.
- **Assurer un suivi des réclamations et des évènements indésirables** (tout dysfonctionnement relevé par nos équipes) ainsi qu'une médiation avec l'instance COVIR*.
- **Inscrire nos pratiques dans un cadre éthique et déontologique** grâce au Comité d'Éthique pluri-partenarial départemental regroupant outre l'Udaf 71, les deux autres associations tutélaires du département : la Sauvegarde 71 et Le Pont.
- **Inscrire nos pratiques dans un cadre partenarial** afin d'accompagner au mieux les personnes.
- **Prévenir les situations de maltraitance et favoriser la bientraitance** en formant et informant régulièrement les équipes.
- **Améliorer notre accueil des personnes.** Ceci nous a amenés à réorganiser de manière plus qualitative l'accueil de nos quatre sites. Ce projet a été mis en veille du fait de la crise sanitaire.

● **Mobiliser le pouvoir d'agir des personnes accompagnées** : une démarche importante au long cours amènera l'identification de repères collectifs d'accompagnement que les équipes s'approprieront.

NOS ENGAGEMENTS ENVERS NOS SALARIÉS

Nous veillons à assurer des conditions de travail satisfaisantes pour nos salariés :

- **Locaux** : vigilance et entretien de nos locaux.
- **Conditions de travail** : flexibilité des horaires avec un accord d'entreprise sur l'aménagement du temps de travail, télétravail.
- **Mise en oeuvre de la bienveillance** avec la formation des salariés à la communication non violente (CNV)
- **Participation des équipes** à des groupes de travail permettant d'associer nos salariés à l'amélioration continue de la qualité.
- **Équipements et outils de travail** : casques d'écoute, souris ergonomiques, ordinateurs portables et téléphones portables pour les travailleurs sociaux, doubles écrans pour la quasi-totalité des salariés : nous sommes attachés à optimiser les outils de travail de nos salariés.
- **Plan de développement des compétences** : formations obligatoires pour tous les salariés afin de prévenir les différents risques : formation premiers secours en santé mentale, charge mentale, etc.

* COPIL = Comité de Pilotage

*COVIR = Comité de Vigilance et des Risques



LE SERVICE PJM

3 258 MESURES EN 2024 – 146 COLLABORATEURS EN CDI

4 SITES EN SAÔNE ET LOIRE : MÂCON, CHAROLLES, CHALON, LE CREUSOT



Assistés de collaborateurs sur les domaines financier, juridique et patrimonial :

- 1 Responsable de service Pôle juridique 4 techniciens 1 secrétaire
- 1 Responsable de Service Pôle Financier et 1 adjointe, 10 secrétaires comptables
- Fonctions support : 1 RRH, 1 assistante RH, 1 technicienne qualité

Le service PJM exerce majoritairement 3 types de mesures :

- La sauvegarde de justice
- La curatelle
- La tutelle

Par la mise en place de ces mesures, les mandataires ont pour mission de :

- Faire valoir et garantir le respect de l'ensemble des droits et des choix de la personne protégée
- Assister/représenter la personne dans l'exercice de ses droits
- Permettre à la personne de conserver et/ou de promouvoir son autonomie
- Consolider/sécuriser les actes juridiques

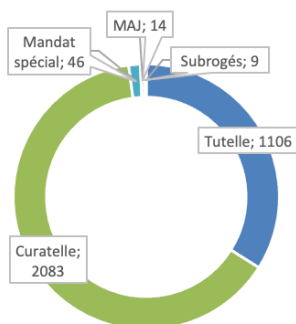
3 258 mesures exercées à la fin de l'année 2024 :

- 234 nouvelles mesures : une baisse de 14 % par rapport à 2023 (271)
- 308 mesures sorties : une augmentation de 12% (2023 : 349)

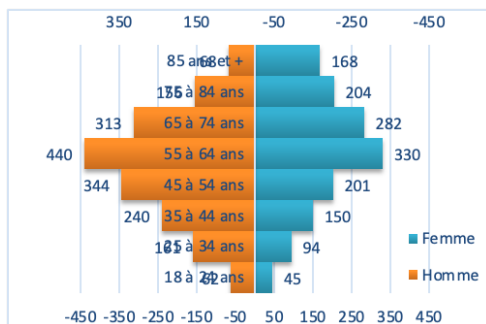
UNE ACTIVITÉ

		Mâcon	Charolles	Chalon	Le Creusot
Mesures au 31/12/2021	3385	1031	596	1113	645
Mesures au 31/12/2022	3408	1096	584	987	741
Mesures au 31/12/2023	3331	1017	600	985	729
Mesures au 31/12/2024	3258	995	582	963	718

Répartition par type de mesure :



Répartition par tranches d'âge :

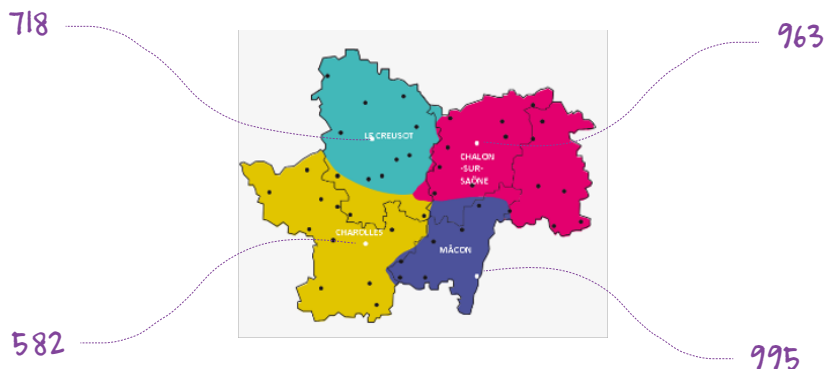


Les majeurs protégés :

 68 %
 32 %

 1784
 1474

● 39% des personnes suivies bénéficient de l'aide sociale (domicile et hébergement confondus)





SERVICE DES MESURES JUDICIAIRES D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

2 SITES EN SAÔNE ET LOIRE : MÂCON ET CHAROLLES



La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial est une mesure qui utilise la gestion budgétaire comme levier pour aider les familles à surmonter leurs difficultés, à renforcer leurs compétences parentales et à retrouver leur autonomie. Elle permet de rétablir une bonne gestion des prestations familiales dans l'intérêt et pour les besoins de l'enfant. Le service est composé de 2 secrétaires et 3 (2,5 ETP) déléguées aux prestations familiales (DPF) qui accompagnent les parents dans la protection des besoins de leur enfant (logement, santé, éducation et entretien). Ces mesures sont prononcées par le juge des enfants pour un délai maximum de 2 ans renouvelables



LE DPF PREND DES DÉCISIONS CONCERTÉES AVEC LA FAMILLE SUR :

La gestion des Prestations Familiales :

- Être le garant du bon usage des prestations familiales
- Donner la priorité aux besoins liés à l'entretien, à la santé et à l'éducation de l'enfant

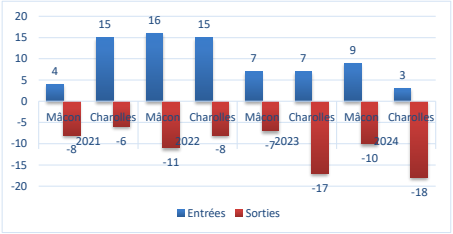
L'accompagnement et Conseil :

- Comprendre les difficultés et trouver des solutions
- Conseiller pour surmonter ces difficultés
- Aider à la projection des parents dans l'avenir

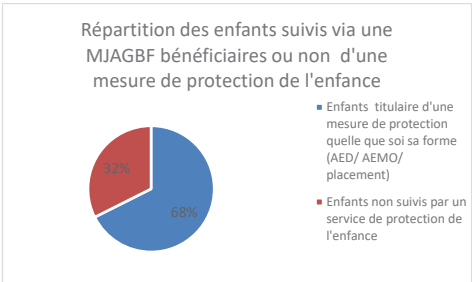
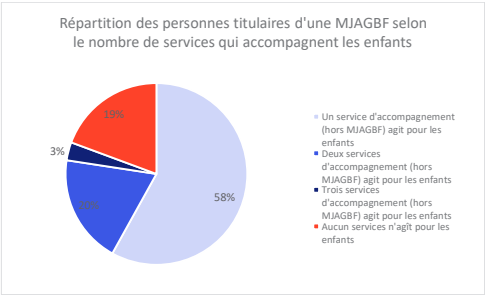
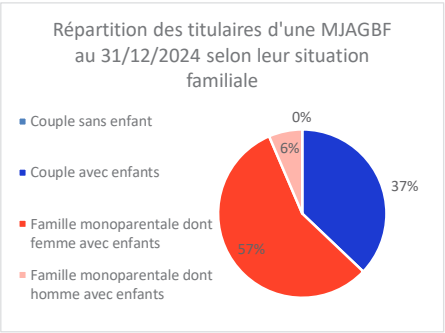
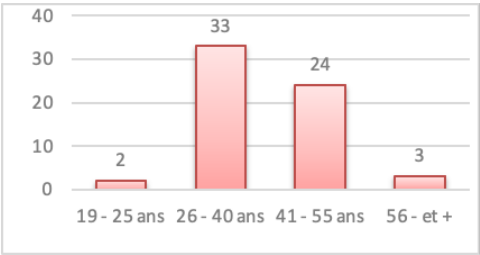
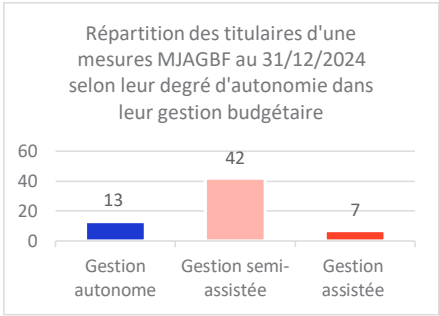
Le DPF rend des comptes au juge des enfants de l'évolution de la situation financière de la famille.

Notre activité 2024 :

		Mâcon	Charolles
Mesures au 31/12/2021	76	48	28
Mesures au 31/12/2022	88	58	30
Mesures au 31/12/2023	78	53	25
Mesures au 31/12/2024	62	44	18



Typologie des familles :





POINT CONSEIL BUDGET (PCB)

3 labels : secteur Nord, Nord-Ouest et Sud du département

Ouvert à tous, les points conseil budget proposent des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés de gestion budgétaire.

Ils accompagnent les personnes qui souhaitent améliorer la gestion de leur budget, faire face à une situation financière difficile ou anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle.

Ils visent à prévenir le surendettement et à favoriser l'éducation budgétaire.

- Diagnostic budgétaire
- Accompagnement budgétaire individualisé
- Accompagnement à la procédure de surendettement
- Actions collectives dans une logique de prévention

1 équipe composée d'une référente sociale (1 ETP), d'une secrétaire et de 5 administrateurs

259

**Nombre de contacts
pour le micro crédit**

62

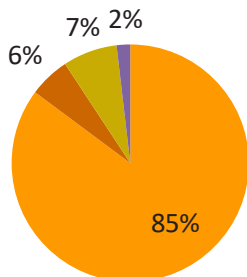
**Nombre de dossiers
présentés aux banques**

24

**Nombre de
prêts accordés**

Objet des demandes de micro crédit :

- mobilité
- mobilier, électro, déménagement
- Dette
- Santé



74 ménages ont bénéficié d'un accompagnement budgétaire individuel par le PCB dont 30 autour de l'élaboration d'un dossier de surendettement

107 personnes ont pu être sensibilisées via 15 actions collectives

Composition familiale : **35 %** de familles avec enfants

Situation professionnelle : **40 %** de salariés, **19 %** de demandeurs d'emploi, **17 %** de retraités et **15 %** bénéficiaires de minima sociaux.



ACCUEIL FAMILIAL DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le service Accueil Familial PA-PH de l'UDAF 71 intervient sur les secteurs du Bassin de vie de Louhans, Tournus, Mâcon et sur la partie Est du Chalonnais.

● 1 intervenante sociale 0.8 ETP

● 1 secrétaire 0.8 ETP



Les chiffres clés pour 2024 :

Au 31 décembre 2024, le service suivait **30 accueillants familiaux**

91% des personnes agréées sont des femmes

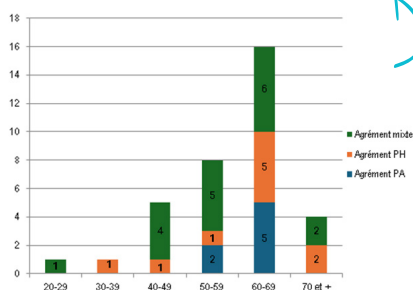
92 visites ont été effectuées au domicile des accueillants sur toute l'année 2024

76 % des personnes accueillies sont des personnes en situation de handicap ; **24 %** concernent l'accueil de personnes âgées

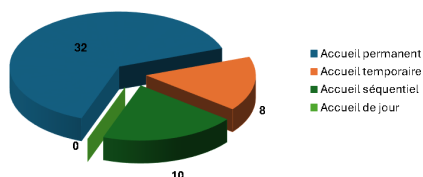
40 accueillis sur 50 bénéficient d'une mesure de protection judiciaire soit **80%** des personnes accueillies

Focus sur les accueillants

57% des accueillants ont plus de 60 ans avec un âge moyen des accueillants de 59 ans. Cela peut questionner sur les capacités d'accueil dans les prochaines années tant sur le nombre de places offertes que sur la pérennité des accueils.



Répartition des accueillis par type d'accueil



Focus sur les modalités d'accueil

64% des personnes accueillies sur l'année 2024, l'ont été à titre permanent.

Nous constatons malgré tout, cette année, sur notre secteur d'intervention, l'émergence plus prégnante de contrats à titre séquentiel (20% des personnes accueillies) et temporaire (16%). En effet, certains accueillants ont fait le choix d'axer leur activité uniquement sur ces temporalités.

Les demandes d'accueil à titre temporaire ou séquentiel se développent rapidement, elles laissent entrevoir un réel besoin sur le territoire de dispositifs de relai aux aidants et de possibilité de séjour de rupture pour pérenniser ou consolider des accueils déjà existants en structure.

L'accueil de jour en accueil familial reste un dispositif encore méconnu. Toutefois, à la suite de la campagne de publicité effectuée, nous avons vu cette année des projets émerger. Ces derniers devraient voir le jour courant 2025.



HABITAT INCLUSIF

Les premiers habitants ont été accueillis à partir du 15/01/2024

6 habitants ont été logés en 2024

Au 31/12/2024, 5 hommes sont accueillis : 20% a entre 31 et 40 ans (1 personne), 40% entre 41 et 50 ans (2 personnes) et 40% entre 51 et 60 ans (2 personnes).

Tous les habitants sont bénéficiaires d'une mesure de protection (habilitation familiale ou service mandataire) : 2 en curatelle simple, 1 en curatelle renforcée, 2 en tutelle.

Actions

- Conventionnement avec 2 services d'aide à domicile du territoire pour accompagner les habitants dans les actes du quotidien.
- Mise en lien avec les cabinets infirmiers libéraux du secteur pour assurer le suivi des traitements.
- Travail en partenariat avec les structures et services médico-sociaux locaux en fonction du projet des habitants.

Activités

- L'animatrice de la vie partagée a pu mettre en place avec les habitants des animations partagées via un conseil mensuel des habitants.
- Les sorties sollicitées par les habitants ont été la découverte du patrimoine local, des promenades dans la nature et le partage de moments de convivialité comme des pique-niques ou repas au restaurant.
- Une dynamique récurrente d'activités s'est installée progressivement avec une sortie cinéma mensuelle ainsi que des repas partagés.
- Des ateliers cuisine, jeux et balades ont lieu de façon très fréquente.
- Ces activités s'inscrivent en complémentarité avec l'existant sur le territoire et les dispositifs locaux de droit commun.
- L'animatrice se situe dans une posture d'écoute, d'impulsion, de facilitatrice de ces temps partagés mais les habitants sont et restent moteurs et décisionnaires de l'objet des activités communes.



Chiffres :



4 sorties cinéma



4 repas partagés



3 sorties au restaurant



1 pique-nique festival



32 promenades



32 ateliers cuisine



16 ateliers jeux de société/dessin

Fonctionnement :

- participation des locataires aux frais de location et charges
- attribution d'une prestation d'aide à la Vie Partagée du CD71
- ingénierie, charges d'encadrement et prise en charge des frais de montée en charge : UDAF - fonds légués par l'ASFILE



INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

Le service ISTF de l'UDAF 71 intervient auprès des familles pour apporter une aide personnalisée aux tuteurs ou curateurs familiaux dans l'exercice de leur mission, les réunir lors de séances thématiques ou groupes de parole et délivrer de l'information sur les dispositifs de protection juridique auprès des professionnels.

Les missions du service ISTF sont assurées par une intervenante à temps plein compétente sur l'ensemble du département.

696

**sollicitations du service
par les tuteurs familiaux**

554

**communications
téléphoniques**

86

**rendez-vous personnalisés
dont 66 sur nos 4 sites**

29

**rendez-vous dans des lieux
hors Udaf**

9

**réunions d'information dans
différents établissements
médico-sociaux**

8

**groupes de paroles
dans le cadre de
« Tuteurs faites une pause ! »**

121

professionnels ont été destinataires des informations sur les démarches de mise sous protection, les contours et limites des missions du tuteur familial, les droits de la personne protégée sont des assistants sociaux, infirmiers, psychologues, éducateurs spécialisés

Réunions thématiques :

- compte rendu annuel de gestion
- succession, patrimoine et aide sociale avec la participation d'un intervenant extérieur (photo)
- matinale pour aider les aidants d'Alzheimer

Journée de regroupement des udaf Bourgogne
France Comté

www.istf71.fr





LES FONCTIONS SUPPORTS

1- RESSOURCES MATÉRIELLES

Les ressources matérielles s'assurent de maintenance préventive, de la rénovation, de l'entretien des bâtiments et des équipements en lien avec les services



2- SYSTÈME INFORMATIQUE

Le Système informatique de l'UDAF 71 est un élément central de son activité. En effet, il regroupe l'ensemble des outils numériques mobilisés pour l'exécution des tâches quotidiennes (logiciel métier, messagerie, partage de documents ...).

Cela représente une infrastructure de serveurs virtuels avec des ressources importantes qui leur sont affectées. Cette dernière a été externalisée dans un DATACENTER de façon à garantir une disponibilité accrue et une protection suffisante. La protection des données est une des principales préoccupations du service informatique.

Le SI de l'UDAF 71 doit faire face aux changements et à l'actualité qui l'impact constamment, ce qui explique cette stratégie d'externalisation.

Le parc d'équipements est composé pour la majeure partie de pc portables et de clients légers pour le reste.

L'ensemble des personnels s'est vu proposer l'équipement en double écran de façon à gagner en confort de travail.

L'UDAF 71 s'est aussi dotée d'une flotte de téléphonie mobile pour répondre aux nouveaux besoins et usages en mobilité.



Chiffres :

Une **vingtaine** de serveurs virtuels (1 DATACENTER principal et 1 DATACENTER de secours)

Une **centaine** de téléphones mobiles

Un parc de près de **200** équipements (pc portable, clients légers)

150 utilisateurs (salariés) + les bénévoles et administrateurs

71 000 mails reçus par mois (moyenne)

3 sites Internet (UDAF 71, ISTF, PCB)

Le service informatique est composé de 2 salariés :

- 1 Technicien informatique à temps plein (100% ETP)
- 1 Responsable du Système d'Information à 45% ETP

3- PÔLE JURIDIQUE

Le pôle juridique garantit le respect des droits des personnes protégées ainsi que la défense de leurs intérêts dans les domaines patrimoniaux et judiciaires.

Sur l'année 2024, le **service juridique** a accompagné 241 majeurs protégés dans le cadre de procédures juridiques.

A ce titre et pour exemple, 8 signalements ont été adressés au Procureur de la République, 119 plaintes ont été déposées pour des faits délictuels ou criminels.

Le service juridique est également intervenu lors de 81 audiences pénales ; en accompagnant 24 personnes protégée victimes de faits délictuels mais également 57 personnes protégées auteurs de délits.

La mission du **pôle patrimoine** de l'UDAF 71 est l'assistance et la représentation des personnes accompagnées dans les ventes et achats de biens immobiliers, ainsi que les partages successoraux.



Chiffres :

125 ventes

165 successions

8 achats

4- PÔLE FINANCIER

Comptabilité générale / Gestion paye

- Opérations financières et comptables de tous les services
- Établissement et suivi des budgets des services
- Suivi des investissements
- Élaboration des fiches de paie
- Gestion des déclarations sociales liées aux salaires
- Gestion de l'outil du temps de travail et des absences

Comptabilité tutélaire

- Opérations financières sur les comptes de fonctionnement et sur les comptes dit « porte-monnaie », rapprochement bancaires
- Gestion des cartes de retrait
- Frais de gestion des mesures de protection, calcul de l'aide sociale
- Relation avec les établissements bancaires

Comptabilité « valeurs mobilières »

- Opérations bancaires sur les comptes composant le patrimoine mobilier des personnes en mesure de protection.
- Proposition de placement lors des commissions patrimoines, demande de prêt, inventaire de patrimoine, attestations diverses, correspondances avec les différents organismes
- Etablissement des comptes de gestion annuels



Chiffres :

104 979 factures réglées

638 comptes épargne ouverts

323 requêtes envoyées



comptes gérés

15 463 comptes gérés (tous types de compte confondus) représentant un montant de **152 949 088 €** au 31 décembre 2024.

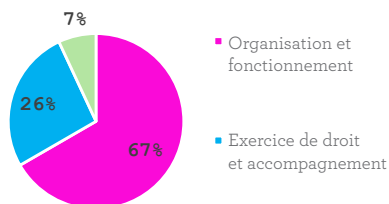
5- QUALITÉ

L'UDAF 71 est activement engagée dans la démarche d'amélioration continue de la qualité des services depuis de nombreuses années et dispose d'un référentiel qualité permettant de guider les professionnels des divers services.

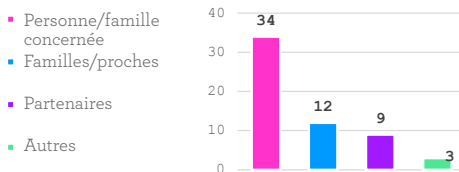
En 2023, dans le but de faciliter l'appropriation du dispositif Qualité, nous avons acquis le logiciel AGEVAL. Celui-ci nous permet de mobiliser, analyser et informer avec plus d'aisance nos évènements indésirables et nos réclamations. La gestion documentaire des documents qualité, le suivi de notre plan d'action général, le suivi du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et la création d'enquêtes sont également des fonctionnalités proposées par cet outil.

Nb de réclamations : 54

Réclamations par catégorie

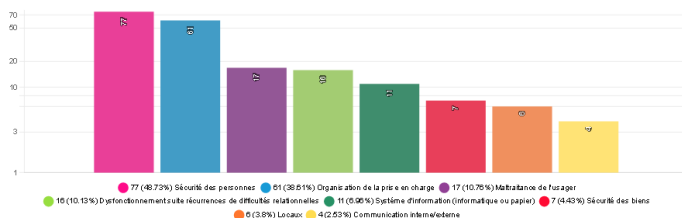


Répartition par type de provenance des réclamations



Évènement indésirable par catégorie

Nb d'événements indésirable : 158



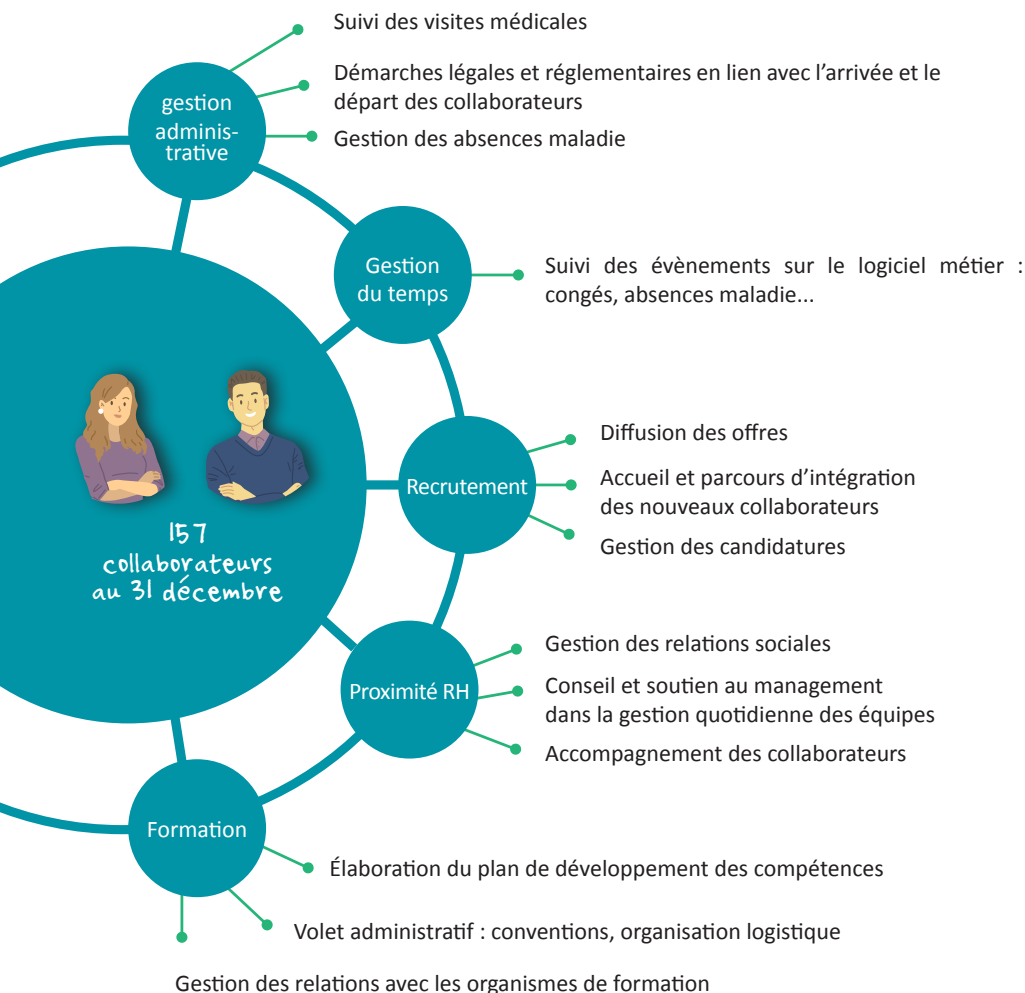
Enquête ouverture Service PJM :

Questionnaire adressé aux personnes accompagnées qui ont bénéficié d'une mesure de protection en 2024. Ce questionnaire est envoyé 3 mois après la première rencontre avec le mandataire et a comme objectif de vérifier si les informations données sont claires et compréhensibles.

17 % de retour



RESSOURCES HUMAINES



94 COLLABORATEURS FORMÉS EN 2024



8 formations collectives soit 87 collaborateurs formés & 7 formations individuelles

Assistante tutélaire • CNC MJPM • Gestion de la charge mentale • 1^{er} secours en santé mentale
• Comprendre, prévenir et gérer l'agressivité • SST...



NUMÉRIQUE

« CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT ET PARENTALITÉ »



L'Unaf et l'Udaf 71 ont signé une convention : **Numérique « conseil, accompagnement et parentalité »** dans le but d'accompagner les parents et leur s enfants par des actions pour un usage raisonné du numérique ; cette convention s'inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs, signée le 9 mars 2022 entre l'État et l'Unaf.

L'UDAF DE SAÔNE-ET-LOIRE, ORGANISATRICE D'UNE CONFÉRENCE SUR LE NUMÉRIQUE !

Le 5 décembre 2024, L'Udaf de Saône-et-Loire a organisé une conférence-débat sur le thème « Enfants et parents face au numérique ».

Une après-midi qui a permis des échanges avec des professionnels. En effet, plusieurs intervenants, comme Marie MERCIER, Sénateur de Saône-et-Loire, ou encore Thomas ROHMER, directeur de l'OPEN, ont partagé leurs connaissances sur des sujets variés : la sécurité en ligne, la gestion du temps d'écran, l'éducation aux outils numériques...



S'en est suivi une table ronde avec des acteurs plus locaux qui oeuvrent pour un meilleur accompagnement autour du numérique comme la Maison de Protection des Familles, les Promeneurs du Net, le Département de Saône-et-Loire ou encore la Maison des Adolescents.

Avec près de 200 participants, la conférence « Enfants et parents face au numérique » a mis en lumière l'urgence d'agir collectivement pour encadrer l'usage des outils numériques.



Un partenariat avec Canopé a permis une matinale d'information autour du thème des réseaux sociaux.

Un partenariat avec Villages Solidaires a aussi permis l'organisation d'un « café des parents » sur le thème du numérique.



ENSEMBLE, DÉPLOYONS DES ATELIERS NUMÉRIQUES POUR UN USAGE RAISONNÉ DES ÉCRANS !

- Être parent à l'ère du numérique
- Dérives et risques : les violences en ligne
- La santé et les écrans
- La citoyenneté numérique
- S'informer à l'ère du numérique
- Et d'autres..., en fonction de vos besoins



CERCLES DE PARENTS

Cercles
de Parents

À travers ces cercles, chaque famille bénéficie de trois séances, de la naissance jusqu'aux trois ans de leur enfant. Des temps de partage de deux heures au sein de relais petite enfance, de cabinets de sage-femmes ou encore de maisons pluriprofessionnelles sont animés par des infirmières puéricultrices. De nombreux sujets peuvent être abordés en fonction des souhaits des parents présents : les difficultés de sommeil, la gestion des émotions, les différentes étapes de la diversification alimentaire, l'accompagnement de l'allaitement, les difficultés relationnelles et éducatives, les activités d'éveils, les ressentis des parents...

Pour tout renseignement sur les lieux et horaires, vous pouvez contacter :

- M^{me} Guillemain, intervenante pour le secteur du Louhannais, Mâconnais, Tournugeois, au 06.51.99. 07.72
- M^{me} Kirche, intervenante pour le secteur du Chalonnais et alentours, au 06.52.72.41.34

GRATUIT & OUVERT A TOUS LES PARENTS
d'enfant.s de moins de 3 ans

Se questionner
Echanger
Partager
avec une infirmière
puéricultrice

**Cercles
de Parents**

Créer du lien autrement !

Saône-et-Loire
Renseignement : www.udaf71.fr

Parents fantastiques
ars
Udaf
REPUBLICAINE
FRANCAISE



SECRÉTARIAT DE LA MÉDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

Créée en 1920, la médaille de la famille est une distinction honorifique définie par le Code de l'action sociale et des familles. Son nom et ses conditions d'attribution ont été réformés par décret du 17 février 2022.

Elle est désormais décernée aux mères et aux pères de famille qui élèvent ou ont élevé au moins 4 enfants ou aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement un ou plusieurs enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile. Elle rend hommage à leurs mérites et leur témoigne la reconnaissance de la Nation. Elle peut également être délivrée aux bénévoles et professionnels intervenant auprès des familles et assurant l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance.

En 2024, l'Udaf a instruit 6 dossiers, puis le préfet, par arrêté préfectoral, a attribué les distinctions.



RAPPORT D'ORIENTATION DU PRÉSIDENT

Notre engagement envers les familles de Saône-et-Loire demeure notre boussole, et c'est avec une vision claire et une détermination renouvelée que nous abordons les défis et les opportunités qui se présentent.

◎ **Notre action familiale**, pierre angulaire de notre mission, est confrontée à un environnement en constante évolution. Pour continuer à soutenir efficacement les familles, nous devons impérativement **anticiper et répondre à leurs besoins changeants**. Cela passe par une écoute attentive, une capacité d'innovation et une adaptation constante de nos services. Nous devons également **renforcer notre visibilité et notre reconnaissance** auprès des familles elles-mêmes, de nos partenaires institutionnels et du grand public, afin que chacun connaisse le rôle essentiel que nous jouons.

◎ **Le développement de partenariats diversifiés** est une autre orientation stratégique. En collaborant étroitement avec d'autres acteurs et associations du territoire, nous pourrions mutualiser nos forces, enrichir nos actions et offrir des réponses plus complètes et coordonnées aux familles. Parallèlement, nous devons **adapter et continuer à professionnaliser nos services existants**, en veillant à la qualité de l'accompagnement et en nous dotant des compétences nécessaires pour répondre à la complexité croissante des situations.

Assurer la **perennité financière** de notre UDAF est une responsabilité collective. Nous devons explorer de nouvelles sources de financement et optimiser notre gestion pour garantir la continuité et le développement de nos actions au service des familles. Il est également primordial de **renforcer la participation des familles et de notre réseau associatif**, car une UDAF forte est une UDAF qui s'appuie sur l'engagement de ses membres. Enfin, notre action doit s'inscrire pleinement dans les **spécificités du territoire de la Saône-et-Loire**, en tenant compte des réalités locales et des politiques publiques menées.

Les orientations spécifiques de nos différents services :

◎ **Notre Point Conseil Budget (PCB)**, l'enjeu principal est de **renforcer la prévention du surendettement et l'éducation budgétaire**. Nous devons amplifier nos actions collectives pour toucher un public plus large et diversifié. Il est également crucial de **consolider l'accompagnement budgétaire individualisé**, en offrant un diagnostic précis et un suivi adapté à chaque situation. Nous devons également nous efforcer de **créer des partenariats renforcés et soutenir notre équipe** dévouée face à une demande croissante.

◎ **Le service Protection Judiciaire des Majeurs (PJM)**, notre avenir repose sur notre capacité à **redynamiser l'activité et à adapter notre offre** en comprenant les raisons de la baisse d'activité et en

explorant de nouvelles formes d'accompagnement. Nous devons **optimiser l'accompagnement des personnes face à la complexité croissante des situations** en développant les compétences de nos équipes, en adaptant nos outils et en favorisant la pluridisciplinarité. La **maîtrise et l'allègement de la charge administrative** restent essentiels pour recentrer nos efforts sur l'accompagnement direct. L'**amélioration du climat social** et la réponse aux attentes de nos salariés, notamment en ce qui concerne le financement de l'indemnité SEGUR à notre association et l'avancement de la convention collective unique, sont des préoccupations. Enfin, nous devons **capitaliser sur l'évaluation externe et notre projet de service** pour continuer à progresser.

◎ **Notre service Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)** est au cœur de la protection de l'enfance. L'orientation majeure est de **gagner en visibilité auprès des partenaires de la protection de l'enfance** pour mieux faire connaître notre rôle et notre expertise. Malgré la qualité de notre travail et le lien positif avec les magistrats, le manque de reconnaissance impacte notre activité. Nous devons poursuivre activement nos démarches de communication et de promotion. L'engagement de nos équipes dans la préparation de l'évaluation externe témoigne de notre volonté d'envisager l'avenir avec détermination.

◎ **Nos services Accueil Familial (AFPAPH) et Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)**, les orientations sont claires. Pour l'accueil familial, il est crucial de **s'adapter aux besoins changeants** en développant l'accueil de répit et de jour, en **augmentant le nombre d'accueillants**, en **renforçant l'accompagnement** et en **professionnalisant le service** pour répondre aux besoins spécifiques des personnes vieillissantes handicapées et des jeunes en fin de placement notamment.

Pour l'ISTF, notre priorité est de **fournir une information claire et accessible**, d'offrir un **soutien technique et personnalisé**, de **rompre l'isolement** des tuteurs, de **développer leurs compétences**, de **nous articuler efficacement avec les autres acteurs** et de **sensibiliser à leur rôle essentiel**.

Les orientations évoquées ci-dessus témoignent de notre engagement constant au service des familles de Saône-et-Loire. Les défis sont nombreux, mais notre détermination et notre capacité d'adaptation sont nos meilleurs atouts. Ensemble, avec l'engagement de nos équipes, le soutien de nos partenaires et la confiance des familles, nous continuerons à faire de l'UDAF 71 un acteur incontournable de l'action familiale sur notre territoire.

Devenez Représentant familial

Vous souhaitez devenir représentant familial ?



CARSAT

**Conférence Régionale
de la Santé et de
l'Autonomie (CRSA)**



**Offices Publics de
l'Habitat (OPH)**

Et bien d'autres encore...



Faites vous connaître auprès de l'Udaf !

Au **03.85.32.88.09** ou à l'adresse **udaf.actionfamiliale@udaf71.fr**

UNIS POUR LES FAMILLES



ASSOCIATIONS, *Rejoignez* un réseau engagé pour les familles !

Au sein de l'Union départementale des associations familiales :

- **Partagez** la connaissance des réalités familiales.
- **Participez** à la construction de politiques familiales ambitieuses.
- **Augmentez** votre visibilité (pouvoirs publics, financeurs, médias, autres associations...).
- **Bénéficiez** d'un soutien opérationnel : salles et matériels, formations, logiciels, événements, accompagnement aux projets, communication.
- **Représentez** et **défendez** les familles : CCAS, CAF, CPAM...

En savoir +



RETROUVEZ NOUS SUR :



Information
et Soutien aux
Tuteurs Familiaux

**Notre nouveau
site internet**

www.udaf71.fr

Site internet Point Conseil Budget (PCB)

<http://gestionbudget-udaf71.fr>

**Site Information et Soutien aux
Tuteurs Familiaux (ISTF)**

<https://www.istf-udaf71.fr/>



Présentation générale de l'Udaf

Présentation du service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)

Présentation du service de Protection juridique des Majeurs (PJM)

Présentation du service d'Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF)

Présentation du service Point Conseil Budget (PCB)

<https://www.youtube.com/channel/UCRrO-hZsqz9DECiWYsVvc0w>



<https://www.facebook.com/Udaf-Saone-et-Loire/>

NOUS CONTACTER :

SIÈGE SOCIAL

35, ter rue de l'Héritan
CS 90810
71010 MACON CEDEX

Tél. 03.85.32.88.00

ANTENNE DE CHAROLLES

16 bis rue des Provins
71120 CHAROLLES

Tél. 03.85.88.32.00

ANTENNE DE CHALON SUR SAÔNE

13 rue Maugey
71110 CHALON-SUR-SAÔNE

Tél : 03.85.90.07.10

ANTENNE DE LE CREUSOT

15 Boulevard Henri Paul Schneider
71200 LE CREUSOT

Tél : 03.85.73.93.30

contact@udaf71.fr